

Décret N° 95-53 du 28 Février 1995
Portant nomination du président de la commission technique
chargée de la réhabilitation des services judiciaires

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le communiqué du 20 Décembre 1994 ;

Vu le décret n° 94-760 du 24 Décembre 1994 portant création, attribution et organisation du Comité prévu par le communiqué du 20 Décembre 1994 ;

Vu le décret n° 94-761 du 24 Décembre 1994 portant nomination des Membres du Comité créé par le décret n° 94-760 du 24 Décembre 1994 ;

Vu l'arrêté n° 6982 du 24 Décembre 1994 portant attributions et organisation des Commissions Techniques prévues par le décret n° 94-760 du 24 Décembre 1994 ;

DECRETE :

Article premier : ~~Monsieur~~ (Charles ASSEMEKANG) Magistrat hors classe de 4° échelon de la hiérarchie du corps judiciaire, est nommé Président de la Commission Technique chargé de la Réhabilitation des Services Judiciaires

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature sera ~~annoncé~~ publié au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 28 Février 1995



Professeur Pascal LISSOUBA